

REGLEMENT TRIAL 2018

CHAMPIONNAT DE LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES

ART. 1 – DEFINITION

La Ligue Motocycliste Auvergne Rhône-Alpes met en compétition :

- Un **Trophées Zone Ouest** pour les départements 03-15-43-63
- Un **Trophée Zone Est** pour les départements 01-07-26-38-42-69-73-74
- Un **Championnat de Ligue** regroupant des trials des zones Ouest et Est.

Les titres de Champions de Trophées et de Ligue seront décernés aux sept vainqueurs des niveaux Seniors 1, OPEN, Seniors 2, Senior 3+, Senior 3, Senior 4, Bi-amortisseurs ayant acquis le plus grand nombre de points au classement final.

ART. 2 – CONCURRENTS

Les épreuves des Trophées et du Championnat de Ligue sont réservées aux coureurs titulaires d'une licence française compétition ou internationale.

Sont admis à concourir pour les titres des Trophées et du Championnat de Ligue :

- les pilotes de nationalité française,
- les pilotes étrangers titulaires d'une licence annuelle F.F.M ou d'une licence « une manifestation » prise à l'avance.

La licence NET ne permet aucune participation aux épreuves.

Le nombre de partants maximum en Trophée et Championnat de Ligue est de **130** pilotes.

Niveaux	Catégories et Ages	Cylindrées
Seniors 1 Open Seniors 2 Seniors 3+	Seniors : +18 ans	A partir de 11 ans ≤ 125cc A partir de 15 ans libre
	Espoirs : 16 à 17 ans	
	Cadets : 14 à 15 ans	
	Minimes : 12 à 13 ans	
Seniors 3	Seniors : +18 ans	Jusqu'à 10 ans < 80cc A partir de 11 ans ≤ 125cc A partir de 15 ans libre
	Espoirs : 16 à 17 ans	
	Cadets : 14 à 15 ans	
	Minimes : 12 à 13 ans	
	Benjamins : 9 à 11 ans	
Seniors 4	Seniors : +18 ans	Jusqu'à 10 ans < 80cc A partir de 11 ans ≤ 125cc A partir de 15 ans libre
	Espoirs : 16 à 17 ans	
	Cadets : 14 à 15 ans	
	Minimes : 12 à 13 ans	
	Benjamins : 9 à 11 ans	
	Poussins : 7 à 8 ans	
Féminines	Suivant le niveau et l'âge	Jusqu'à 10 ans < 80cc A partir de 11 ans ≤ 125cc A partir de 15 ans libre
Bi-amortisseurs	Seniors : +18 ans	Jusqu'à 10 ans < 80cc A partir de 11 ans ≤ 125cc A partir de 15 ans libre
	Espoirs : 16 à 17 ans	
	Cadets : 14 à 15 ans	
	Minimes : 12 à 13 ans	

ART. 3 – CALENDRIER

Les Trophées et le Championnat de Ligue se dérouleront sur les épreuves suivantes :

Dates	Trophée Zone Ouest	Championnat	Trophée Zone Est
04 Mars			Nyons (26)
25 Mars	Vernusse (03)		
08 Avril	Sardent (23) <i>Hors Ligue</i>		St Bonnet de Chavagne (38) <i>Circuit Ouv.</i>
15 Avril			Panissières (42) <i>Circuit Ouv.</i>
29 Avril			St Michel de Maurienne (73)
27 Mai	Quinssaines (03)		
03 Juin		Amberieu en Bugey (01)	Amberieu en Bugey (01)
24 Juin			Innimond (01)
01 Juillet	Pagnat (63)	Pagnat (63)	
02 Sept		Susville (38)	Susville (38)
09 Sept			Le Teil(07) <i>Circuit Ouv.</i>
16 Sept	Rochepaule (07)	Rochepaule (07)	Rochepaule (07) <i>CF Histo</i>
07 Oct	Vertolaye (63) <i>CF</i>		
14 Oct			St Antoine (38)
Epreuves hors Trophées et Championnat 19 au 21 Mai 3Jours d'Ardèche à Colombier le vieux (07) 10 Juin Championnat de France à Châteauneuf (42) 07 Octobre Championnat de France à Vertolaye (63) (Trophée zone Ouest)			

Si pour une raison ou pour une autre, l'une d'entre elles devait être annulée, elle ne serait pas remplacée

ART. 4 – ACCUEIL ADMINISTRATIF ET ENGAGEMENTS

L'accueil administratif et technique sera ouvert à partir de 8h00 et clos 1h après le dernier départ.

4.1 – Accueil administratif

A leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les concurrents doivent se présenter à l'accueil administratif munis de :

- leur licence correspondante (NTR, NCO) pour l'année en cours.
- Ou de leur licence « une manifestation » prise à l'avance.
- une pièce d'identité.
- leur permis de conduire et leur attestation d'assurance de l'année en cours pour les trials en circuit ouvert.

4.2 – Engagements

Le droit d'engagement est de 35€ minoré à 28€ si celui-ci parvient 7 jours avant la date de l'épreuve.

Pour les pilotes de moins de 18 ans le droit d'engagement est de 22€.

- Pour le primo licenciés, le droit d'engagement sera minoré de 15€ sur toutes les épreuves.
- Pour les pilotes roulants avec une licence « une manifestation » le droit d'engagement sera minoré de 15€ sur les deux premières courses du pilote

Les 15€ seront remboursé au club par la ligue.

Libre au club de faire l'engagement gratuit afin de faire venir de nouveau pilote.

Les bulletins d'engagements sont disponibles par téléchargement sur le site www.lmaura.org

Le montant des droits doit être joint au bulletin d'engagement.

Si le trial ne pouvait avoir lieu pour quelque cause que ce soit, les organisateurs ne pourraient en être rendu responsables et les concurrents ne pourraient de ce fait réclamer une indemnité. Mais, dans ce cas, les droits d'engagement pourront être remboursés.

Le montant des droits versés doit être remboursé par le club au coureur qui prévient de son forfait au plus tard 48 heures avant le jour de l'épreuve auprès de l'organisateur

ART. 5 – CONTROLE TECHNIQUE

Le contrôle technique est assuré par un Commissaire technique de la F.F.M ou de la L.M.R. Il sera installé juste avant la table de remise des cartons de pointage afin que les concurrents puissent s'y rendre juste avant leur départ.

5.1 – Motocycles et équipements

Les motocycles admis dans les trials doivent répondre aux spécifications suivantes :

1. Etre conformes aux prescriptions des règlements techniques de la F.F.M. et à celles du Code de la Route sous la responsabilité du concurrent,
2. Etre équipés d'un coupe-circuit automatique apposé sur le guidon côté gauche et relié au poignet du pilote,
3. **Le Commissaire Technique devra vérifier la conformité du niveau sonore des machines, selon la méthode « 2 m/max » détaillée dans l'annuaire 2014 lequel ne devra pas dépasser :**
 - **104 dB/A pour les machines de Trial à moteur 2T**
 - **106 dB/A pour les machines de Trial à moteur 4T.**
4. Les garde-boue doivent être bordés, les poignées ou manettes doivent être boudées. Toutes les aspérités dangereuses doivent être protégées.
5. Le pignon de sortie de boîte doit obligatoirement être protégé par le carter d'origine.
6. L'engrènement inférieur de la couronne arrière doit être protégé par la protection d'origine.
7. Une protection doit être placée sur la surface de la couronne arrière afin de ne pas pouvoir passer les doigts.
8. Une étiquette autocollante sera apposée sur les casques. Elle sera contrôlée à chaque épreuve et valable pour l'année.
9. Trois présentations maximum sont autorisées au contrôle technique avant le refus au départ.
10. Tout transport de carburant dans un réservoir additionnel installé sur la moto est interdit.
11. Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Les guidons sans barre doivent être équipés d'une protection rembourrée recouvrant largement les fixations. Les guidons en matière composite sont interdits.
12. La protection des disques de freins avant et arrière doit être conforme à l'origine.

Le cadre et le silencieux d'échappement seront marqués. Le numéro devra être marqué sur la touche de peinture.

Les pilotes doivent obligatoirement porter :

- **une protection individuelle dorsale à la norme EN 1621-2.** Elle sera présentée au contrôle technique et son utilisation pourra être vérifiée à tout moment de la course.

Une tolérance sera faite sur les deux premières courses de chaque trophée.

- un casque en bon état d'un modèle homologué pour la pratique de la moto. Le port de bottes, d'un pantalon, d'un maillot avec manches longues et de gants est obligatoire.

Le Directeur de course doit s'assurer du passage de chaque concurrent à ce contrôle.

En cas de non-conformité ou de détérioration de la moto (silencieux, levier et protections, etc.), le pilote doit réparer pour entrer dans la zone suivante et informer le Directeur de course pour les pièces marquées. Un contrôle du niveau sonore, inopiné ou en fin d'épreuve, pourra être décidé par le Jury.

Dans le paddock, les motos doivent être installées sur un tapis de protection du sol (étanche en-dessous et absorbant au-dessus) lors de toutes interventions mécaniques et de ravitaillement en carburant sous peine de sanctions financières.

5.2 – Numéros de course

Les pilotes pourront porter un dossard avec un numéro, et pour faciliter la tâche des commissaires un repère de couleur correspondant à leur niveau sera apposé sur l'avant de la moto d'une façon visible. Ou un autocollant sur la plaque phare de la moto au couleur de leur niveau avec un numéro

Au terme de la course, le pilote doit rendre simultanément le dispositif de pointage et le(s) dossard(s) au Directeur de course dès son arrivée.

ART.6 – PARCOURS

6.1 – Inter zones

Il sera fléché avec une couleur différente de celle utilisée dans les zones.

Des contrôles de passage pourront être placés sur l'itinéraire pour le respect du tracé du parcours. Ils devront être signalés par un drapeau rouge à proximité. Les organisateurs peuvent très bien ne pas les mentionner sur les règlements particuliers ou fiches.

Après chaque zone, les deux premières flèches d'interzones devront indiquer le numéro de la zone suivante.

Les concurrents doivent respecter strictement la réglementation du Code de la Route et la signalisation du parcours.

6.2 – Zones

Le parcours d'une épreuve retenue pour le Trophée et le Championnat de LMAuRA comporte :

- 3 tours de 10 zones mini pour les S1, Open, S2, S3+,
- 2 ou 3 tours pour les S3, S4, Bi-amortisseurs au choix. Deux résultats seront retenus pour le classement. Celui du 1^{er} tour et le meilleur des deux suivants (le pilote sera classé s'il effectue deux tours).
- se dérouler sur une distance totale comprise entre 15 et 45 kilomètres pour les parcours et entre 12 et 40 kilomètres pour les terrains.
- Les zones devront comporter 4 tracés.

Seniors 1	Flèches Bleu	10 zones	
Open	Flèches Vert ou Bleu alternées	5 zones Seniors 2	5 zones Seniors 1
Seniors 2	Flèches Vert	10 zones	
Seniors 3+	Flèches Jaune ou Vert alternées	5 zones Seniors 3	5 zones Seniors 2
Seniors 3	Flèches Jaune	10 zones	
Seniors 4	Flèches Noir	10 zones	
Bi-amortisseurs	Flèches Noir ou Jaune alternées	5 zones Seniors 4	5 zones Seniors 3

Les zones Open, Seniors 3+ et Bi-amortisseurs seront indiquées à l'entrée de chaque zone par un panneau de la couleur correspondant à la catégorie avec l'indication Open S3+ ou Bi-amortisseurs.

Toute autre format de course, fera l'objet d'une demande de la part du Club organisateur au prés de la CRT qui validera la demande.

Les zones devront être franchissables sans aucun déplacement pour tous les niveaux en moins de 1 minute 30.

Les zones reconstituées avec des éléments naturels devront être accessibles à toutes les catégories et non dangereuses. Leur nombre est limité à une par épreuve.

Les zones dites "artificielles" constituées avec des éléments préfabriqués ou empilés seront supprimées si la dénivelée est supérieure à 2 m ou si la largeur minimum des éléments est inférieure à 2 m.

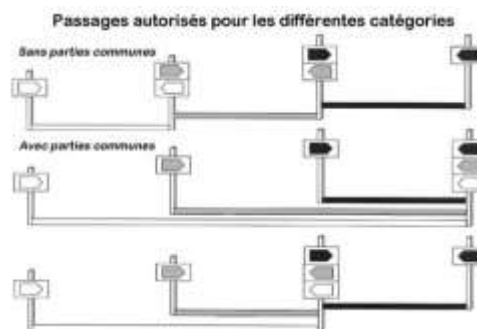
En cas d'hésitation du traceur, il est conseillé de choisir le tracé le plus facile.

6.3 – Délimitation des obstacles.

Les zones sont délimitées autant que possible par des obstacles naturels. Cependant, la largeur pourra être réduite par des flèches ou des piquets, laissant une ouverture minimum de 1,20 mètre.

Les flèches doivent être placées par paire de couleur identique pointe à pointe pour former des portes. Le nombre de portes sera limité à 5 par couleur, sauf avis du Jury.

Schéma des différentes portes autorisées



6.4 – Accès

L'accès à l'intérieur des zones n'est autorisé qu'aux commissaires, officiels de l'épreuve et concurrents à moto.

L'assistant ne peut pénétrer dans la zone que lorsque son pilote franchit celle-ci et après avoir demandé préalablement l'autorisation au Commissaire. Le port du casque et de gants est obligatoire pour l'assistant qui entre dans la zone pour assurer son pilote.

6.5 – Franchissement

Les zones doivent être tentées dans l'ordre numérique prévu par les organisateurs et il est interdit de franchir après coup une zone qui aurait été manquée ou oubliée.

Les zones ne doivent être franchies que par un seul concurrent à la fois, qui ne peut s'y engager qu'après avoir reçu le signal d'accord du commissaire.

Chaque concurrent est considéré comme entré ou sorti dès que l'axe de la roue avant de la machine a dépassé le panneau indiquant le début ou la fin de la zone.

Les pilotes de chaque catégorie doivent franchir exclusivement les portes formées par les flèches qui leur sont réservées. Il est interdit de franchir dans un sens ou dans l'autre une porte formée par les flèches d'une autre catégorie.

6.6 – Visite

Les zones seront visitées le jour de la course

6.7 – Mesures exceptionnelles

Si, le jour de l'épreuve, certaines parties de l'itinéraire ou certaines zones sont devenues trop difficiles ou impraticables, le Directeur de Course peut les modifier ou les supprimer.

S'il est jugé nécessaire d'abandonner ou de modifier une section pour cause de force majeure avant que tous les coureurs ne l'aient franchie, aucune pénalisation ne sera alors encourue pour cette section par aucun coureur.

Toute modification ou dégradation de la zone devra être signalée par un panneau à l'entrée de celle-ci et au départ.

ART. 7 – DEFINITION DE LA FAUTES DANS LA ZONE

7.1 – Pied à terre ou appui

Voir Article 3 des Règles Générales Trial.

7.2 – Echec

Voir Article 3 des Règles Générales Trial.

ART. 8 – DEPARTS

1^{er} départ à partir de 9h00, sauf conditions particulières à 8h30, dernier départ à 11h00.

Tout concurrent retardataire désirant partir après l'heure limite (avec un délai maximum de 1h) sera considéré comme parti à cette heure limite.

Départ de la moto balai à 15h45 ou 16h00 selon la météo ou la longueur du parcours.

Le dé fléchage des zones s'effectue uniquement après le passage de la moto balai.

ART. 9 – TEMPS IMPARTIS

Les concurrents ont 7h00 pour tous, avec un délai supplémentaire de 20 minutes.

Pendant ce délai 1 point par minute de retard sera rajouté.

Au delà de ce délai le pilote sera hors course.

L'heure de départ du concurrent sera notée au dos de son carton de pointage du premier tour.

L'heure d'arrivée est notée sur le carton du dernier tour.

Le temps de **course** pourra être majoré par le Jury. **La décision de prolongation devra être communiquée avant le départ de chaque tour.**

ART. 10 – CLASSEMENTS DE L'EPREUVE

Il sera établi sept classements Seniors 1, Open, Seniors 2, Seniors 3+, seniors 3, Seniors 4, Bi-amortisseur par épreuve. Dans chaque niveau, sera déclaré vainqueur le pilote ayant marqué le moins de points (pénalités, pénalisations, sanctions). Le classement de l'épreuve sera établi dans l'ordre croissant des points.

Départage des ex-æquo :

En fonction du nombre de zéro, de un, de deux, etc.

En cas de maintien des ex-æquo :

- Pour les Senior 1, Open, Senior 2 et Senior 3+ **c'est celui qui aura effectué le temps de course le plus court qui sera déclaré vainqueur.**
- Pour les Senior 3, Senior 4 et Bi-amortisseur **c'est celui qui aura effectué le temps de course du premier tour le plus court qui sera déclaré vainqueur.**
-

Le classement apparaissant sur le tableau d'affichage pendant la durée de l'épreuve a simplement un caractère indicatif. Seul le classement signé par le Directeur de course qui est affiché est officiel.

ART. 11 – RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats.

Chaque réclamation doit se référer à un seul sujet et être accompagnée d'un montant de **200 €**. De plus, en cas de démontage d'un moteur, une caution de 75 € doit être également versée.

Tout pilote mis en cause doit être entendu par le Jury.

Il est précisé, par ailleurs, qu'en cas d'incident impliquant plusieurs personnes, la caution doit être versée par chacune des personnes intéressées mais en aucun cas collectivement.

ART. 12 – CLASSEMENTS DES TROPHÉES ET DU CHAMPIONNAT

Points comptant pour les Trophées et le Championnat, à attribuer par épreuve,

1 ^{er}	20 pts	9 ^{ème}	7 pts
2 ^{ème}	17 pts	10 ^{ème}	6 pts
3 ^{ème}	15 pts	11 ^{ème}	5 pts
4 ^{ème}	13 pts	12 ^{ème}	4 pts
5 ^{ème}	11 pts	13 ^{ème}	3 pts
6 ^{ème}	10 pts	14 ^{ème}	2 pts
7 ^{ème}	9 pts	15 ^{ème}	1 pts
8 ^{ème}	8 pts		

Pour le Trophée Zone Ouest :

- Tous les pilotes seront classés.
- Classement sur toutes les épreuves – 1 course (1 joker) sauf pour les épreuves comptant pour le Championnat AuRA.
- Pour les épreuves en circuit ouvert, les pilotes de moins de 18 ans n'ayant pas le permis motos ne peuvent courir ces épreuves. Pour qu'ils puissent être classés en fin de saison, ces épreuves manquantes pour eux leur seront remplacées par la moyenne de toutes les autres épreuves de la saison, à condition d'avoir fait la moitié des épreuves.

Pour le Trophée Zone Est

- Tous les pilotes seront classés.
- Les pilotes d'un club organisateur ne peuvent prétendre au classement de l'épreuve organisé par leur club. En compensation, en fin de saison, il leur sera ajouté la moyenne de tous leurs autres classements.
- Pour les clubs organisant 2 épreuves, leurs pilotes pourront être classés sur une des deux épreuves.
- Pour les épreuves en circuit ouvert, les pilotes de moins de 18 ans n'ayant pas le permis motos ne peuvent courir ces épreuves. Pour qu'ils puissent être classés en fin de saison, ces épreuves manquantes pour eux leur seront remplacées par la moyenne de toutes les autres épreuves de la saison, à condition d'avoir fait la moitié des épreuves.

Pour le Championnat de Ligue :

- Tous les pilotes seront classés.
- Le classement sera établi sur 4 courses.
- Les pilotes d'un club organisateur ne peuvent prétendre au classement de l'épreuve organisé par leur club. En compensation, en fin de saison, il leur sera ajouté la moyenne de tous leurs autres classements.

En cas d'ex-æquo à la fin des Trophées et du Championnat, il sera départagé à la majorité des meilleures places. Si l'ex-æquo subsiste, il sera tranché dans l'ordre, par la meilleure place dans la dernière épreuve comptant pour les Trophées et le Championnat en question, ou dans la pénultième ou dans l'antépénultième, etc.

Les classements seront validés et considérés comme définitifs au Congrès de Ligue.

Seront récompensés les trois premiers des classements scratch du Championnat et les premiers des Trophées dans les niveaux Senior 1, Open, Senior 2, Senior 3+, Senior 3, Senior 4 et Bi-amortisseurs, les premiers des catégories Espoirs, Cadets, Minimes, Benjamins, Poussins, Educatifs et féminines.

Attention, présence obligatoire des pilotes lors de la remise des prix de la Ligue.

ART. 13 – TRIAL DES REGIONS DE FRANCE

La sélection des Pilotes sera assurée par l'E.T.R. et validée par le Président de la Ligue pour obtenir une équipe la plus représentative de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Les engagements à la Coupe des Régions seront pris en charge par la Ligue AuRA et les Pilotes y participants ainsi qu'un Délégué seront défrayés.

Un Pilote refusant de participer à la Coupe des Régions de France ne sera pas classé au Championnat de Ligue. Il ne pourra participer à aucune autre course ce jour-là.